

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD1234

présenté par

M. Leseul, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Hajjar, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Battistel,
M. Potier, M. Garot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe
Nupes)

ARTICLE 11 NONIES

À la seconde phrase de cet article, substituer aux mots :

« panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments »

les mots :

« solutions solaires sur l'ensemble de l'enveloppe des bâtiments ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à développer l'ensemble des synergies qui peuvent exister entre désamiantage et produit d'énergie solaire, sans se limiter aux toits et aux panneaux photovoltaïques.

Cet amendement répond à une problématique soulevée notamment par ASCA.